

Abidjan, le 23 novembre 2016

ABIDJAN

Recommandée

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Ordinaire, le **lundi 12 décembre 2016, à 9 Heures, à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire**, à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Présentation du Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 ;*
2. *Présentation du Rapport de gestion des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;*
3. *Présentation du Rapport du Président du Conseil d'Administration ;*
4. *Présentation des Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, ainsi que sur les Conventions Réglementées visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;*
5. *Approbation desdits comptes et conventions réglementées ; Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;*
6. *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;*
7. *Présentation et approbation du plan de reconstitution des capitaux propres de la Société ;*
8. *Pouvoirs pour les formalités de publicité.*

Les documents requis par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, en vertu du droit de communication des actionnaires, seront tenus à votre disposition au Siège social pendant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à l'Assemblée, vous pourrez vous faire représenter par un mandataire de votre choix, actionnaire ou non. Ce dernier devra être muni d'une pièce d'identité et du pouvoir ci-joint, dûment rempli et signé.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration

David BILLON



Abidjan, le 23 novembre 2016

ABIDJAN

Recommandée

Cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Extraordinaire, **le lundi 12 décembre 2016, à 11 Heures, à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire**, à Abidjan-Plateau, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions de l'Acte Uniforme Révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE adopté le 30 janvier 2014 ;*
2. *Adoption des nouveaux statuts de la Société ;*
3. *Pouvoirs pour formalités.*

Les documents requis par l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE, en vertu du droit de communication des actionnaires, seront tenus à votre disposition au Siège Social pendant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à l'Assemblée, vous pourrez vous faire représenter par un mandataire de votre choix, actionnaire ou non. Ce dernier devra être muni d'une pièce d'identité et du pouvoir ci-joint, dûment rempli et signé.

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration

David BILLON

